



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 29 novembre 2016

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Présents à l'ouverture de la séance: 27

#### Francis Adolphe

M. Serge Andrieu – Mme Yvette Guiou - M. Bernard Bossan – M. Franck Dupas  
M. Jean-Marie Roux – Mme Caroline Balas - M. Bruno Gandon – Mme Peggy Bertolucci

#### (Adjoints au Maire)

Mme Christiane Marchello-Nizia - M. Gérard Rolland - M. Jean-François Sénac  
Mme Jacqueline Renou – M. Robert Arnoux - Mme Claudine Mora  
Mme Hellène Cabassy - M. Jean-Pierre Cavin - M. Michel Blanchard  
M. Angelo Maccagnan – M. Joël Botreau - Mme Nadia Bida  
Mme Marie-Véronique Thomas De Maleville – M. Antoine Laval –  
Mme Marguerite-Marie Bevillard - M. Patrick Jaillard – Mme Marie-Françoise Borne –  
Madame Véronique Mencarelli (**Conseillers Municipaux**)

#### Absents Excuses :

Mme Agnès Moisson – procuration à M. Serge Andrieu  
Mme Pauline Dréano - procuration à Mme Yvette Guiou  
Mme Karine Guez – procuration à M. Bernard Bossan  
M. Julien Langard – procuration à Mme Marie-Véronique Thomas de Maleville  
M. Tanguy Vernay – procuration à M. Hervé De Lépinau

#### Absents :

Mme Jeanne Yvan  
M. Alain Défossé  
M. Hervé De Lépinau

#### Entrées et Sorties :

M. Hervé De Lépinau entre pendant les débats sur le rapport n°2;  
M. Joël Botreau sort pendant les débats sur le rapport n°19, et rentre avant la présentation du rapport n°20

## CONSEIL MUNICIPAL DU 29 novembre 2016 ORDRE DU JOUR

\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

<b>RAPPORT N° :1</b> <b>DAF –</b> <b>M. GANDON</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b> <b>DECISION MODIFICATIVE N°2</b> Présents : 27 Procurations : 4 La décision modificative n°2 du budget principal de la ville a été adoptée tel que :
--	---

Section d'investissement				
Chapitre, article, désignation	dépenses		recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
13/1321 Subvention Etablissement national d1		22 990,00 €		
13/1322 subvention région d1		23 170,00 €		
21/2184 mobilier d1		2 370,00 €		
13/1321/ST4OP19 subvention d'équipement département r1				48 530,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>48 530,00 €</b>		<b>48 530,00 €</b>

Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi)  
et 3 abstentions (Carpentras Bleu Marine)

**RAPPORT N° :2**  
**DAF –**  
**M. GANDON**

**BUDGET PRINCIPAL VILLE**  
**AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS**  
**ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017**

Présents : 27 Procurations : 4  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé les  
dépenses anticipées sur le budget 2017 de la ville, tel que :

Montant exercice 2016	Chapitre	Autorisation 2017
332 026,62 €	20	83 006,66 €
114 604,33 €	204	28 651,08 €
3 158 166,70 €	21	789 541,68 €
23 817 327,65 €	23	5 954 331,91 €

Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi)  
et 3 abstentions (Carpentras Bleu Marine)



<p><b>RAPPORT N° :3</b> DAF – <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET ANNEXE PARKING</b> <b>AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b> <b>ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé les dépenses anticipées sur le budget parking 2017, tel que : CHAPITRE 23 : Montant exercice 2016 226 666,67 € Autorisation 2017 <b>56 666,67 €</b> concerne les articles suivants : 2313 : 56 666,67 € Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :4</b> DAF – <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT</b> <b>AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b> <b>ANTICIPEES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé les dépenses anticipées sur le budget parking 2017, tel que : CHAPITRE 23 : Montant exercice 2016 832 922,73 € Autorisation 2017 <b>208 230,00 €</b> concerne les articles suivants : 2313 : 8 230,00 € 2315 : 200 000,00 € Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :5</b> DAF – <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTRACTUALISATION DEPARTEMENTALE 2012-2015</b> <b>AVENANT 2016</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la prise en compte de l'avenant négocié 2016 pour la contractualisation 2012/2015 avec une dotation du Département de 110000€ affectée sur un programme prenant en compte des objectifs de développement durable.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :6</b> DD – <b>M. DUPAS</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>FONDS DE CONCOURS POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS</b> <b>VERSE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b> <b>VENTOUX-COMTAT VENAISSIN</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a approuvé le versement par la CoVe à la Commune de Carpentras du fonds de concours d'un montant de 110 080 € Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :7</b> DAF – <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>BUDGET PRINCIPAL VILLE</b> <b>INSCRIPTION PATRIMONIALE</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'inscription patrimoniale d'un terrain non bâti, sis Chemin de la Croix de Ponsard cadastré section BY n° 269 pour 2841 m2, acheté le 07/12/1965, pour une valeur de 290 000€ Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :8</b> DAF – <b>M. GANDON</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ACTIF</b> <b>DU PARC AUTOMOBILE</b> Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'ajustement</p>

	<p>de l'inventaire et de l'actif du parc automobile de la commune, conformément aux préconisations de la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport 2016. Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :9</b> <b>SVA –</b> <b>MME BALAS</b></p>	<p>AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les avances sur les subventions 2017 aux associations mentionnées dans le tableau ci-annexé</p>
<p><b>RAPPORT N° :10</b> <b>DRH –</b> <b>M. CAVIN</b></p>	<p>ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU VAUCLUSE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :11</b> <b>PRST –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>CONVENTION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN (COVE) / VILLE DE CARPENTRAS / CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) RELATIVE A LA CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT RELATIVE A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHO-SOCIAUX Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la constitution d'un groupement de commande entre la commune de Carpentras, la Cove et le CCAS de Carpentras pour une mission d'accompagnement relative à la prévention des risques psycho-sociaux. Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :12</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la création d'emplois saisonniers pour l'année 2017 Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :13</b> <b>DRH –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>DELIBERATION MODIFICATIVE RELATIVE A L'ADOPTION DU REGIME INDEMNITAIRE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la délibération modificative du régime indemnitaire de la ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :14</b> <b>DSJVA</b> <b>M. DUPAS</b></p>	<p>CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS – ETABLISSEMENTS MARIE PILA RELATIVE A L'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES PAR LE COLLEGE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention à intervenir avec l'Etablissement Marie Pila pour l'utilisation des</p>



	installations sportives par le collège de cet établissement. Adopté à l'unanimité
<b>RAPPORT N° :15</b> <b>SJ –</b> <b>M. GUIOU</b>	CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (VOLET JEUNESSE) MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE AVENANT AU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT (2016-2018) Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant au contrat d'objectifs et de financement du contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec la MSA pour 2016-2018. Adopté à l'unanimité
<b>RAPPORT N° :16</b> <b>DAVS</b>	REPARTITION INTERCOMMUNALE DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES DU 1 <sup>ER</sup> DEGRE DE CARPENTRAS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016-2017 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé la participation forfaitaire intercommunale à 750€ par élève et par an pour les enfants scolarisés à Carpentras mais domiciliés dans des communes voisines. Adopté à l'unanimité
<b>RAPPORT N° :17</b> <b>DARCE –</b> <b>M. CAVIN</b>	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARTIELLE DU SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE CARPENTRAS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN : RESTAURATION POUR DES STRUCTURES MULTI-ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la mise à disposition partielle au profit de la COVE du service de restauration municipal de la commune pour la restauration des structures multi-accueil de la petite enfance, fixé le coût unitaire de la prestation (repas+goûters) à 4.163€ par enfant et par jour, et autorisé la signature de la convention y afférente. Adopté à l'unanimité
<b>RAPPORT N° :18</b> <b>M. BOSSAN</b>	CONVENTION ENTRE LE SERVICE TERRITORIAL EDUCATIF DE MILIEU OUVERT DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE ET LA VILLE DE CARPENTRAS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE PETITS CHANTIERS D'INSERTION Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention à intervenir entre la commune de Carpentras et la PJJ pour la mise en œuvre de petits chantiers d'insertion. Adopté à l'unanimité
<b>RAPPORT N° :19</b> <b>PRST –</b> <b>M. BLANCHARD</b>	CONVENTION VILLE DE CARPENTRAS FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DU VAUCLUSE (FDGDON 84) RELATIVE A LA LUTTE CONTRE LE CHANCRE COLORE – ANNEE 2017 Présents : 27 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la convention à intervenir avec le FDGDON 84 dans le cadre de la lutte contre le chancre coloré pour l'année 2017. Adopté à l'unanimité

<p><b>RAPPORT N° :20</b> <b>DD –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>ETABLISSEMENT PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU SUD-OUEST DU MONT VENTOUX PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU RAPPORT D'ACTIVITE EXERCICE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte administratif et du rapport d'activité de l'Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux du Sud-Ouest du Mont-Ventoux pour l'exercice 2015.</p>
<p><b>RAPPORT N° :21</b> <b>DD –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>SYNDICAT RHONE-VENTOUX PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport d'activité et des comptes administratifs du Syndicat Rhône Ventoux pour l'exercice 2015</p>
<p><b>RAPPORT N° :22</b> <b>DD –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>SYNDICAT RHONE-VENTOUX RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ANNEE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement non collectif du Syndicat Rhône Ventoux pour l'année 2015.</p>
<p><b>RAPPORT N° :23</b> <b>DD –</b> <b>M. GANDON</b></p>	<p>SYNDICAT RHONE VENTOUX RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ANNEE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable du Syndicat Rhône Ventoux pour l'année 2015.</p>
<p><b>RAPPORT N° :24</b> <b>DD –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>PRESENTATION DU RAPPORT DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'EXERCICE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du rapport du délégataire du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015.</p>
<p><b>RAPPORT N° :25</b> <b>DD –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF EXERCICE 2015 Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable à la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2015 ;</p>
<p><b>RAPPORT N° :26</b> <b>DCOM –</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p>TARIFS DE LA BOUTIQUE VILLE DE CARPENTRAS COMPLEMENT DE LA DELIBERATION DU 29 SEPTEMBRE 2015 Présents : 28 Procurations : 5</p>



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la modification des tarifs de la boutique Vile de Carpentras dans le cadre des noëls insolites tel que :					
Intitulé	Lieu	Date	Horaires	Public concerné	Tarif
Atelier Arts plastiques	Salles Voûtées	Du 17 au 24 déc. 2016	10h30-12h 16h-17h30	6/14 ans	6€00
Atelier Créatif	Chapelle du Collège	Les 14, 21 et 24 déc. 2016	14h30-15h30 16h-17h	A partir de 6 ans	6€00
<p>Par ailleurs, le conseil municipal autorisé l'organisation d'une soirée gratuite, à la patinoire, à destination exclusive des titulaires de la Carte Jeunes, le 10 décembre 2016, de 20h00 à 22h00, ainsi que la mise en place de coupon de réduction permettant l'accès à la patinoire et au jardin des neiges au tarif préférentiel, sur présentation de ce coupon, d'une entrée offerte pour une entrée identique achetée.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité</p>					
<b>RAPPORT N° :27</b> <b>DAC –</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) CONTRAT DE REPRESENTATION POUR L'ESPACE AUZON ET LE THEATRE DE LA CHARITE</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la conclusion de contrat de représentation pour l'espace Auzon et le Théâtre de la Charité avec la SACEM.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité</p>				
<b>RAPPORT N° :28</b> <b>DD –</b> <b>M. SENAC</b>	<p style="text-align: center;">L'INGUIMBERTINE A L'HOTEL DIEU NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE D'AIDES FINANCIERES</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté le nouveau plan de financement et d'aides financières du projet l'Inguimbertaine à l'Hôtel-Dieu.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité</p>				
<b>RAPPORT N° :29</b> <b>SBM –</b> <b>M. SENAC</b>	<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AU TITRE DE LA DOTATION GENERALE DE DECENTRALISATION POUR LE CHANTIER DES COLLECTIONS DU PATRIMOINE ECRIT ET GRAPHIQUE DANS LE CADRE DE LA TRANCHE 1B POUR L'EXERCICE 2017</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande de subvention auprès de la DRAC au titre de la Dotation Générale de Décentralisation pour le Chantier des collections du patrimoine écrit et graphique dans le cadre de la tranche 1B pour l'exercice 2017.</p> <p style="text-align: center;">Adopté à l'unanimité</p>				
<b>RAPPORT N° 30</b> <b>SBM –</b> <b>MME DREANO</b>	<p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC POUR LE CHANTIER DES COLLECTIONS MUSEALES POUR L'EXERCICE 2017</p> <p style="text-align: center;">Présents : 28 Procurations : 5</p>				

	<p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la demande de subventions auprès de la DRAC pour le chantier des collections muséales pour l'exercice 2017.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :31</b> <b>SBM –</b> <b>MME DREANO</b></p>	<p><b>ADOPTION DES CONDITIONS D'INSCRIPTION UNIQUES AU SEIN DES BIBLIOTHEQUES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN</b></p> <p>Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les conditions d'inscription uniques au sein des bibliothèques de la COVE.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :32</b> <b>DDLJ</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>CESSION D'UN TERRAIN DE 9780M<sup>2</sup> A DETACHER DES PARCELLES COMMUNALES CADASTREES SECTION CS N°270 ET 272 SIS CHEMIN DES COUQUIERES ET RUE DU DOCTEUR ZAMENHOH AU PROFIT DE KAUFMAN ET BROAD MEDITERRANEE</b></p> <p>Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé la cession d'un terrain de 9780 m<sup>2</sup> à détacher des parcelles communales cadastrées section CS n°270 et 272 au profit de Kaufman et Broad méditerranée.</p> <p>Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 contre (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :33</b> <b>DDLJ</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>ECHANGE DE PARCELLES ENTRE LA COMMUNE DE CARPENTRAS ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN DANS LE CADRE DU PROJET DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL SIS BOULEVARD PASTEUR A CARPENTRAS</b></p> <p>Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a autorisé l'échange de parcelles entre la commune de Carpentras et la COVe dans le cadre du pôle d'échange multimodal.</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :34</b> <b>DDLJ</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>MAJORATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT</b></p> <p>Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté la majoration du taux de la taxe d'aménagement à 6.6% pour la réalisation de la Zone des Croisières à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.</p> <p>Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :35</b> <b>DDLJ</b> <b>M. ANDRIEU</b></p>	<p><b>CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION ONEREUSE DU LOCAL SIS PORTE D'ORANGE PAR LA SAS GEANTY DEVELOPPEMENT AU PROFIT DE LA COMMUNE AVENANT N°1</b></p> <p>Présents : 28 Procurations : 5</p> <p>Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté l'avenant n°1 à la convention relative à la mise à disposition onéreuse d'un local sis Porte d'Orange par la SAS GEANTY DEVELOPPEMENT au profit de la commune</p> <p>Adopté à l'unanimité</p>



<p><b>RAPPORT N° :36</b> <b>SCA</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VENTOUX COMTAT VENAISSIN MISE A JOUR DES STATUTS Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a adopté les nouveaux statuts de la COVE Adopté par : 28 voix Pour (Vive Carpentras ; Relevons le défi) et 5 abstentions (Carpentras Bleu Marine)</p>
<p><b>RAPPORT N° :37</b> <b>SCA –</b> <b>MME MORA</b></p>	<p>AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE PAR LA SARL ASSISTANCE FUNERAIRE Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a émis un avis favorable au projet de construction d'une chambre funéraire par la SARL Assistance Funéraire. Adopté à l'unanimité</p>
<p><b>RAPPORT N° :38</b> <b>SCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>POUVOIRS EXERCES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL – COMPTE RENDU DES DECISIONS Présents : 28 Procurations : 5 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, a pris acte du compte du compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal.</p>
<p><b>RAPPORT N° :39</b> <b>SCA –</b> <b>M. LE MAIRE</b></p>	<p>QUESTIONS DIVERSES</p>

Affiché le : 6 décembre 2016

Le Maire



**Francis Adolphe**

AVANCES SUR SUBVENTIONS 2017

réfèrent	n° subvention	bénéficiaire	2016 avance montant attribué	2017 avance montant proposé CM 29/11/2016	Conseillers municipaux membres de conseils d'administration d'associations	Votes Pour	Votes Contre	Votes Abstentions
DAC	SUB 008	Maison des Jeunes et de la Culture	32 000 €	32 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
DAS	SUB 009	Centre Communal d'Action Sociale	300 000 €	312 500 €	Francis ADOLPHE Caroline BALAS Peggy BERTOLUCCI Agnès MOISSON Jean-Marie ROUX Jeanne VIZAN	ADOpte A l'UNANIMITE		
DAS	SUB 096	Espace Culturel et Social Villemarie	19 000 €	19 000 €		28 (Vive Carpentras; Relevons le défi)	5 (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 130	Logis des Jeunes du Comtat	40 000 €	25 000 €	Bruno GANDON	27 (Vive Carpentras; Relevons le défi)	5 (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 267	Centre Social Lou Tricadou	130 000 €	151 000 €		28 (Vive Carpentras; Relevons le défi)	5 (Carpentras Bleu Marine)	
DAS	SUB 293	Restaurants du Cœur	2 700 €	3 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
DRH	SUB 232	Comité des Oeuvres Sociales Ville de Carpentras	6 000 €	6 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SAS	SUB 003	Association des Ecoles Publiques Élémentaires	23 000 €	24 500 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SE	SUB 268	La Roseraie ALSH	89 000 €	89 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SE	SUB 268 B	La Roseraie Ludothèque	15 000 €	15 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 005	Football Club Carpentras	40 000 €	35 000 €	Franck DUPAS	ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 013	Tennis Club de Carpentras	10 000 €	10 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 028	Club des Nageurs de Carpentras	4 500 €	4 500 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 032	Athlétic Basket Comtadin Carpentras	7 000 €	7 000 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 163	Office Municipal des Sports	25 000 €	25 000 €	Franck DUPAS Angelo MACCAGNAN JAILLARD	25 (Vive Carpentras; Relevons le défi)	5 (Carpentras Bleu Marine)	
SSPO	SUB 189	Moto Club Carpentras Comtat Venaisin	5 200 €	5 200 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 223	Racing club Carpentras 13 du Comtat	40 000 €	40 000 €	Franck DUPAS Claudine MORA	ADOpte A l'UNANIMITE		
SSPO	SUB 373	Jeunesse Bouliste Avenir Griotte	3 800 €	3 800 €		ADOpte A l'UNANIMITE		
			792 200 €	807 500 €				